

Derniers bords pour l'Escaut

Plaisance. C'est le dernier volet du plan nautisme du Havre présenté en 2009. La réalisation d'une zone d'activités dédiée aux entreprises de la filière nautique est lancée.

Les derniers bords avant de toucher terre. Un dernier chantier, celui de la zone de l'Escaut, avant d'achever la réalisation d'un plan nautisme présenté... en 2009 (lire par ailleurs). Cette fois, les travaux de transformation des hangars 41 et 43, le long du quai du Brésil, sont bel et bien lancés. Difficile aujourd'hui d'imaginer ce qu'a projeté le cabinet d'architectes Richez Associés, par le passé retenu pour la conception du Carré des Docks et des espaces publics du Stade Océane, alors qu'il étudie actuellement le schéma de développement urbain, foncier et portuaire de la citadelle.

Armature type Eiffel

Pour l'heure, le regard se perd dans l'armature métallique de type Eiffel mise à nu du hangar le plus à l'est. Derrière le squelette riveté apparaît le bassin Bellot, depuis la chaussée Pondichéry. Le tout dominé par la tour des dockers et sa cloche. Une ouverture vers un nouvel horizon (pour l'heure animé par la destruction des silos céréaliers) dont il ne faudra pas tarder à profiter. Car courant juillet, le hangar 43 et ses 3 500 m² couverts devraient être livrés. Il permet

tra, entre autres, d'accueillir Le Havre Nautic dont le déménagement, après des années de présence sur le terre-plein de la Jetée, est provoqué par la poursuite de la transformation du quai Southampton. Précisément, un showroom de 500 m² pour sa concession Jeanneau et un atelier de 300 m², alors que l'activité d'accastillage devrait s'installer en centre-ville afin de servir plaisanciers et professionnels.

« Une travée de l'armature métallique a été supprimée afin de faciliter l'accès aux bateaux de plaisance éventuellement exposés en

extérieur. Tout a été pensé afin que nous ayons la certitude que les entreprises désireuses de s'installer dans cette zone d'activité économique y trouvent satisfaction », entame Jean-Baptiste Gastinne, vice-président de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole et premier adjoint au maire du Havre. « En termes d'organisation du site, d'accessibilité et de prix de location, nous avons bon espoir que le premier hangar sera rapidement rempli. Le second (dont la déconstruction devrait se poursuivre jusqu'en mars avant aménagement) nous apportera de la réserve foncière. Oui, du temps a passé,

mais nous nous engageons vers des travaux néanmoins coûteux. » Précisément 9,3 M€ HT. Dont 6,3 M€ à la charge de la communauté urbaine n'ayant pu signer qu'en 2017, en qualité d'aménageur (c'était alors la Codah), une convention d'occupation temporaire de 17 600 m² avec le Grand Port Maritime du Havre. Des activités de maintenance, de vente et de services aux propriétaires de bateaux devraient également s'y installer.

« Le modèle de propriété évolue »

« Jusqu'à aujourd'hui, les offres proposées sur cette zone étaient concentrées sur Tancarville ou Ouistreham. Le Havre peut accueillir des entreprises de ce secteur pour y trouver une clientèle, un public. Les services aux plaisanciers vont énormément changer avec la numérisation. Le modèle de propriété des bateaux est en train d'évoluer. Les gens demandent aujourd'hui du temps de plaisance disponible. »

Déjà, la chaussée Pondichéry a connu des transformations avec les installations sur une zone technique de l'aire de carénage et de deux aires d'hivernage de 145 places (longtemps installées sur le terre-plein de la jetée, le long du boulevard Clemenceau). De même, le conservatoire maritime a maintenu son emplacement en emménageant dans un hangar 42 requalifié et livré en juin 2020.

Au pied de la cloche des dockers, une nouvelle zone d'activité pour les entreprises de la filière nautique. (Document © Richez Associés)



Le hangar 43 est mis à nu. Sa structure métallique partiellement conservée abritera dès cet été 3 500 m² de surface commerciale. (Photo Christophe Frébou/Paris-Normandie)



Le quai du Brésil accueille déjà des équipements techniques tels que ce portique de mise à l'eau. (Photo Christophe Frébou/Paris-Normandie)

200 anneaux permettent aux bateaux d'amarrer en ville. (Photo Christophe Frébou/Paris-Normandie)



Sur la chaussée Pondichéry, deux aires d'hivernage ont été installées. (Photo Christophe Frébou/Paris-Normandie)



La déconstruction du hangar 41 commence. Il constituera une réserve foncière également à louer. (Photo Christophe Frébou/Paris-Normandie)

UN PLAN NAUTISME II

Présenté en 2009, le plan nautisme (20 M€ d'investissements) reposait sur trois piliers pour faire du Havre un pôle régional déjà naturellement doté d'un plan d'eau « de caractère ». La création des 200 places de Port Vauban tout en poursuivant la modernisation des pontons du port historique. Le soutien aux clubs nautiques du Havre et le financement d'événements, dont la Transat Jacques Vabre ou encore la Allmer Cup. Enfin, la constitution de la zone de l'Escaut. Selon les chiffres de la capitainerie du port de plaisance, 1 150 bateaux sont actuellement amarrés aux pontons des anes de Joinville et des Régates. 150 au cœur de la ville, dans les eaux du bassin Vauban. « S'il y a dix ans, la demande était très forte pour obtenir un an-

neau au Havre, la situation a changé », relève Jean-Baptiste Gastinne. On imaginait alors, pour la symbolique, un port proposant 2 017 anneaux pour marquer les 500 ans de la cité de François 1^{er}. « Nous avons fait la chasse aux bateaux pour ainsi dire abandonnés. Demain, nous ne prévoyons pas d'extension de capacité du port de plaisance. »

Demain ? Lorsque sera adopté le plan nautique de seconde génération. Il pourrait notamment se pencher sur l'aménagement du terre-plein nord bordé par le quai Éric-Tabarly et occupé par les clubs de voile (SRH, SNPH et CNPV). « Oui, il y a encore d'autres choses à faire pour promouvoir le nautisme au Havre », assure Jean-Baptiste Gastinne.